

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 26 JUIN 2024

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 19 juin 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**02 JUL. 2024**  
transmis en Sous-Préfecture le  
**02 JUL. 2024**  
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,



Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme DESFORGES,  
M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSESSE, M. PRACA, Maires-  
Adjoints,  
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,  
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL,  
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS,  
Mme CAMPION, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET,  
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Mme WANG, pouvoir remis à M. FOURNIER  
M. AMADEI, pouvoir remis à M. DOAN  
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE  
Mme MORAINÉ, pouvoir remis à M. FRANÇOIS  
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSESSE  
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

**Absents :**

M. GALPIN  
M. LEPUT

**Secrétaire de séance :** Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 22  
mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.  
La séance est levée à 22 heures 15.

N° 24-4-11

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2024 –  
AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX DANS LE CADRE DE LA  
TRANSFORMATION DU SQUARE JACQUES TATI EN ILOT DE  
FRAICHEUR

M. DOAN rappelle que la Ville du Pecq dans le cadre de la requalification du quartier  
de l'Ermitage, va prochainement engager les travaux de transformation du square  
Jacques Tati en îlot de fraîcheur.

Les travaux consistent à mettre en œuvre l'aire de jeux pour les enfants au cœur du  
square Jacques Tati. De manière à valoriser cet espace intergénérationnel et protéger  
les plus petits, les modules seront répartis dans les différents espaces de rencontres et  
les espaces verts laissés en libre accès.

L'aménagement comprendra l'élaboration d'une plateforme avec un revêtement de sol adapté pour les plus petits (sol souple) et une clôture périphérique destinée à limiter les déplacements des enfants dans un espace sécurisé.

Les jeux pour les plus grands (6-10 ans) seront répartis dans les espaces de rencontre.

Les objectifs principaux sont :

- Offrir un espace d'évolution pour les petits et grands du quartier ;
- Mettre en œuvre des structures majoritairement en bois naturel s'inscrivant dans une démarche de développement durable et sensibiliser la population urbaine aux espaces naturels.
- Proposer une variété de jeux qui favorisera également le développement de la motricité, tout en véhiculant des valeurs sociales (mixité, partage).

M. DOAN rappelle que l'Etat est susceptible de subventionner différents types de projets d'investissements de la Ville par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

En conséquence, il est proposé de solliciter l'Etat, pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'aménagement des aires des jeux dans le cadre de la transformation du square J. Tati en îlot de fraîcheur (Catégorie n°4 – soutien aux Frances Services et revitalisation des Villes, petites et moyennes – construction, aménagement ou rénovation d'équipements multisports ou d'aires de jeux).

L'estimation du coût d'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'élève à 110 816.12 €.

Il est donc proposé de solliciter une subvention à hauteur de 30 % des dépenses subventionnables, soit 33 244.84 €.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions de l'Etat – exercice 2024,

Vu le projet de transformation du square Jacques Tati en îlot de fraîcheur comprenant la création d'une nouvelle aire de jeux,

Considérant que l'Etat a précisé dans la réponse à la question orale n°11635 au Sénat, publiée le 20/03/2024, qu'en application de la réglementation en vigueur, une délibération du Conseil Municipal doit être produite à l'appui de la demande de subvention auprès de l'Etat, adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,

Vu l'avis de la Commission Travaux-Urbanisme réunie le 12 juin 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE l'avant-projet pour « l'aménagement des aires de jeux dans la transformation du square J. Tati en îlot de fraîcheur », pour un montant H.T. de 110 816.12 € soit 132 979.34 € T.T.C.

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2024 de la D.E.T.R.,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :


AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DU SQUARE JACQUES TATI			
	DEPENSES	RECETTES	
AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX	84 226,12 €	Subvention sollicitée DETR 2024 (30 %)	33 244,84 €
MAITRISE D'ŒUVRE	26 590,00 €		
		autre subvention : CDY+	18 710,50 €
		<b>TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>51 955,34 €</b>
		FONDS PROPRES	58 860,78 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>110 816,12 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>110 816,12 €</b>
		<b>RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE (%)</b>	<b>53%</b>

DIT que la dépense est inscrite au budget 2024, section d'investissement.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD